

L'emprise religieuse chez les adolescents : Un sujet d'inquiétude croissante dans les collèges et les lycées

Samuel Mayol

Maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord

Ancien directeur de l'IUT de Saint Denis

Prix national de la laïcité 2015

Auteur de : « Laïcité, la République jusqu'au bout », éditions L'Harmattan

La scandaleuse agression de la jeune Samara vient de révéler au grand jour un phénomène croissant dans les établissements scolaires à savoir l'emprise religieuse inquiétante parmi les adolescents.

Alors que nos écoles devraient être des environnements neutres et inclusifs, force est de constater que certaines communautés religieuses ont infiltré les collèges, exerçant une influence néfaste sur notre jeunesse.

L'emprise religieuse chez les adolescents est un phénomène complexe et préoccupant. Si la liberté de religion est un droit fondamental, l'utilisation abusive de celle-ci pour manipuler les jeunes esprits et les éloigner des valeurs de tolérance et d'ouverture est profondément troublante.

Dans de nombreux collèges et lycées, des adolescents ayant déjà une pratique religieuse intense ciblent spécifiquement d'autres adolescents ayant un comportement jugé moins conforme aux « attendus » de ces jeunes extrémistes religieux.

Profitant, peut-être, de leur vulnérabilité émotionnelle et de leur recherche d'identité pour les attirer dans leurs rangs. Ces groupes utilisent souvent des tactiques de manipulation psychologique pour conditionner les jeunes à adhérer à leurs croyances, souvent au détriment de leur bien-être mental et de leurs relations familiales.

Ce phénomène de pression sociale est bien connu en psychologie sociale, notamment depuis les expériences de Asch en 1951 qui a démontré la puissante tendance des individus à se plier à la pression d'un groupe illustrant ainsi la force du conformisme social.

Le problème est d'autant plus préoccupant que ces activités ont lieu au sein des écoles, des lieux censés être des sanctuaires d'apprentissage et de développement personnel. Au lieu de cela, certains collèges et lycées sont devenus des terrains de « recrutement » pour des groupes religieux extrémistes, sapant ainsi les efforts visant à promouvoir la diversité, la tolérance et le respect mutuel.

Pourtant La loi de 2004 est censée être un rempart contre le prosélytisme. Cette loi, interdisant aux élèves le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les établissements publics, vise à protéger la liberté de conscience de nos enfants et à les prémunir contre les pressions, l'emprise idéologique ou le prosélytisme religieux susceptibles d'entraver leur parcours éducatif.

Les pressions ont, malgré tout, bien lieu au sein de nos établissements, les mesure de rétorsions ayant lieu en dehors, dans la rue à la sortie des collèges et lycées (c'est ce qui est arrivé à la jeune Samara) ou, plus fréquemment, sur les réseaux sociaux.

Le harcèlement scolaire aujourd'hui prend de plus en plus la forme d'un harcèlement religieux.

Les autorités éducatives, d'une part, et l'ensemble de la société, d'autre part, doivent prendre des mesures immédiates pour contrer cette tendance inquiétante.

Il est, tout d'abord, impératif de mettre en place des programmes éducatifs et des ressources de soutien qui aident les jeunes à développer un esprit critique et à résister à la manipulation religieuse. Nos enseignants le savent mieux que quiconque et agissent quotidiennement en ce sens.

Il est, par ailleurs, nécessaire d'encourager un dialogue ouvert entre les élèves, les enseignants et les parents sur les questions de religion et de laïcité, afin de promouvoir notre école laïque au sein desquelles les religions ne doivent pas entrer et ce, sous aucun prétexte.

Les différentes lois et mesures existantes aujourd'hui devraient suffire à protéger nos adolescents. Encore faut-il qu'elles soient appliquées.

La loi de 2004 dont nous venons de parler apporte des réponses de neutralité au sein des établissements scolaires.

Mais cela ne suffit visiblement pas car les situations de harcèlement se multiplient.

Les adolescents qui osent exprimer ouvertement leur désaccord ou leur rejet des normes religieuses imposées par leurs pairs peuvent être confrontés à des menaces, à des intimidations, voire à des violences.

Cette réalité souligne l'urgence d'intervenir pour protéger non seulement les jeunes qui sont déjà sous l'emprise des groupes religieux, mais aussi ceux qui résistent à cette pression et qui ont le droit de vivre et d'apprendre dans un environnement sûr et respectueux.

Faut-il rappeler que le harcèlement scolaire est une infraction punie par la loi. Les établissements scolaires ont l'obligation de dénoncer les situations de harcèlement au procureur de la République. La loi prévoit des sanctions pour les auteurs de violences en ligne et de cyberharcèlement, quel que soit leur âge. Ces actes engagent leur responsabilité pénale.

L'emprise religieuse chez les adolescents à Samara est un problème sérieux qui nécessite une action urgente et coordonnée.

En protégeant la jeunesse de l'influence néfaste des groupes religieux extrémistes, nous pouvons préserver l'intégrité des écoles en tant que lieux d'apprentissage et de développement sain pour tous les élèves.

Paris, le 10 avril 2024